

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-321

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, le règlement suivant :

Règlement numéro 2020-321, intitulé : « *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-002 CONCERNANT LES SÉANCES DU CONSEIL ET LA RÉGIE INTERNE* ».

Ce règlement vise à modifier l'article 3 de ce règlement de façon à changer l'heure des séances ordinaires à 19 h au lieu de 19 h 30 et à fixer la séance ordinaire de novembre lors de l'année d'une élection municipale régulière au troisième ou quatrième lundi du mois plutôt qu'au deuxième lundi du mois.

Ledit règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau, en téléphonant au (418) 766-2399 pour prendre rendez-vous.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 16^e jour du mois de décembre 2020.

La greffière,


M^e Ariane CAMIRÉ

AC/lal